



CONSEJO CONSULTIVO REGIONAL DE FLOTA DE LARGA DISTANCIA EN AGUAS NO COMUNITARIAS

Ref: R-01-09/WG1

Etat: approuvé par le Comité Exécutif du LDRAC

Langue de rédaction: espagnol

AVIS DU CONSEIL CONSULTATIF RÉGIONAL de la FLOTTE de LONGUE DISTANCE (LDRAC) RELATIF à la RÉUNION d'ORPS THONIERS de SAN SEBASTIAN

Le Groupe de Travail 1(ORP's Thoniers), a tenu à Madrid, le 21 avril, une réunion Ad-hoc avec la DG MARE avec l'objet de préparer la prochaine réunion d'ORPs thoniers à San Sébastian.

Considérant les conclusions de la passée réunion d'ORPs thoniers, tenue en Kobe en janvier 2007, les résultats de l'évaluation de 3 des ORPs thoniers et les discussions environnement aux propositions de la DG MARE le LDRAC recommande :

- D'un point de vue général, le LDRAC considère que les discussions doivent être menées à bien sous une analyse opérationnelle, c'est-à-dire, les priorités qui peuvent conditionner le progrès des ORP dans le cadre d'une gestion soutenable des activités de pêche, en incluant des questions clef tels comme l'accomplissement, les stratégies et les outils pour lesquels coïncident capacité avec les ressources disponibles, l'amélioration de la gouvernance et fixer des plans de gestion long terme et à stratégies de conservation des écosystèmes.
- Puisque les acteurs insérés dans les ORP thoniers sont, fréquemment, ces derniers, on recommande la constitution de Groupes de Travail, dans des matières horizontales, communes à tous, ce qui impliquerait une économie, non seulement de ressources humaines et matérielles, mais l'harmonisation d'activités, d'accord avec les meilleures pratiques.
- L'accomplissement devrait déjà être considéré prioritaire, car son non observance, par exemple conditionne la fiabilité des données scientifiques, et par lui tant des évaluations scientifiques nécessaires pour établir des mesures nécessaires gestion et mine les objectifs de la conservation. Il est nécessaire de veiller à l'accomplissement des mesures de gestion qu'il y a actuellement, et pour cette raison, il doit être important établir un système de contrôle, y compris des sanctions efficaces
- En outre, (comme il considère le règlement IUU), des mesures transparentes et non discriminatoires de marché peuvent être utilisées comme outil pour améliorer l'accomplissement.
- Promouvoir l'adoption de plans communs de certification pour assurer le respect des mesures de gestion et conservation depuis la capture à la commercialisation.
- La participation scientifique dans es travaux des RFMO doit être améliorée avec de plus grands stimulants pour les scientifiques.



CONSEJO CONSULTIVO REGIONAL DE FLOTA DE LARGA DISTANCIA EN AGUAS NO COMUNITARIAS

De même le LDRAC considère qu'il est nécessaire de trouver un équilibre entre tous les acteurs insérés, et que l'accès à la pêche thoniers devrait être analysé à traversée d'un système de critères transparentes et non discriminatoires qui déterminent les aspirations responsables des parties intéressées, comme la capacité de contrôler les flottes/historique d'accomplissement, emploi créé/conditions de travail, impact environnemental, etc..